

DÉLIBÉRATION N°4
CASDIS DU 25 SEPTEMBRE 2024
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20240925-4

**MISE A JOUR DE LA SITUATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET
DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT
SUITE DM1 – 2024**

Sur convocation du 13 Septembre 2024, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Mercredi 25 Septembre 2024 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Christian PONS, Monsieur TERLIZZI Alfred (en visioconférence), Madame Edith LAGARDE, Madame VACOSSIN Amélie, Madame Véronique ARNAUDET (visioconférence), Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Pierre MOLES, Madame Anne LAPORTERIE

Avec voix consultative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Commandant Clément RENAUD, Colonel Patrick MAGRY (en visioconférence), Monsieur Eric GUIAVARC'H, Monsieur Denis CHOPIN,

Assistaient également :

Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Claire RAULIN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Madame MACHADO ALVES Christine

Etaient absents / excusés :

Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Marc GASTAL, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Jean Luc MARX, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Claude VIGIE, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Jean Marie COURTIN, Monsieur Daniel JARRY Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Claude VIGIE, Madame LAPERGUE Françoise, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Sergent-chef Anais AHFIR, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Martine HILT

Vu les articles L.1424-1, L 1424-27 alinéa 4, L 1618-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Considérant que suite à la décision modificative n° 1 – 2024, deux AP/CP documents sont modifiés.

Pour prendre en compte l'état d'avancement des travaux de création de la plateforme unique d'appels d'urgence 15/18/112, il est nécessaire d'augmenter les crédits de paiement dans l'AP/CP Direction/CODIS de 60 000 €.

Concernant l'AP/CP Projet Regourd, les crédits sont réduits de 153 000 €.

Suite à la décision modificative n°1 au budget primitif 2024, le CASDIS valide, après en avoir délibéré, de mettre à jour les crédits de paiement sur l'AP/CP – Direction / CODIS et l'AP/CP Projet Regourd. Les autres AP/CP ne sont pas modifiées et restent conformes à la situation présentée le 01/03/2024 lors du vote du budget primitif (délibération n° 4 du 01/03/2024) :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2024)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 (BP + reports)	Modifications prévues en DM1-2024	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2025 et suivants
DIRECTION/CODIS <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	2 000 000	310 112, 89	1 018 456, 85	+ 60 000	1 078 456, 85	611 430, 26
PROJET REGOURD <i>Construction</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	871 821, 20	5 013 892, 51	-153 000	4 860 892, 51	8 267 286, 29

Détail du vote :

Présents : 11
 votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 25 Septembre 2024

Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.